



14ème législature

Question N° : 545	De Mme Marie-Christine Dalloz (Union pour un Mouvement Populaire - Jura)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >auto-entrepreneurs	Analyse > statut. conséquences. concurrence.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz alerte M. le ministre du redressement productif sur le champ du régime de l'auto-entreprenariat. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles les métiers qualifiés du BTP ne peuvent être exclus de ce champ au même titre que les agriculteurs ou les agents immobiliers.